

Classification des exploitations du Grand Est

GROUPE 7 : Petites exploitations

Sous-ensemble à dominante Elevage

- Groupe 1** : Moyennes exploitations, cultures et élevage intensif
- Groupe 3** : Petites exploitations herbagères
- Groupe 4** : Grandes exploitations d'élevage bovin avec cultures

Sous-ensemble à dominante Grandes Cultures

- Groupe 2** : Petites exploitations de cultures, avec ou sans élevage
- Groupe 5** : Grandes exploitations spécialisées en cultures

Sous-ensemble à dominante Cultures Permanentes

- Groupe 6** : Grandes exploitations
- Groupe 7** : Petites exploitations

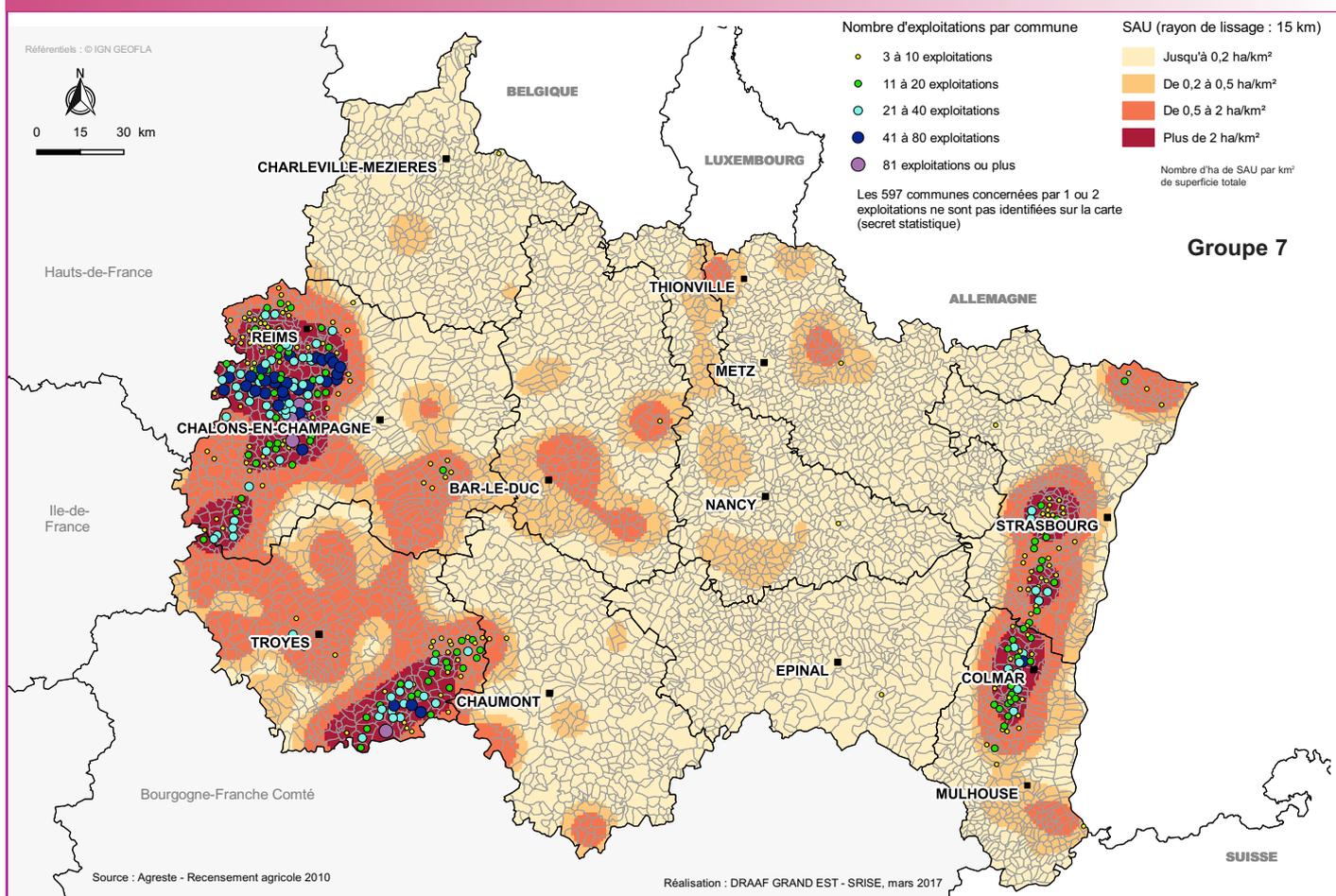
Etude sur le champ des exploitations de plus de 25 000 euros de PBS

Le groupe 7 est composé de 7 525 exploitations. C'est le groupe qui présente la plus petite occupation territoriale, avec seulement 27 000 ha, soit moins de 1% de la SAU régionale. Du fait de faibles surfaces et des productions à fort potentiel économique, la PBS moyenne ramenée à l'hectare est élevée. Ce sont généralement des exploitations qui exploitent de la vigne, le plus souvent exclusivement, mais parfois en association avec quelques hectares de grandes cultures. Il s'agit en premier lieu de producteurs de raisins majoritairement propriétaires de leurs terres. Malgré une orientation viticole certaine, le groupe renferme également de façon plus anecdotique des exploitations d'horticulture, de maraîchage, d'arboriculture ou encore des élevages hors-sol.

La main-d'œuvre mobilisée est faible et essentiellement assurée par le chef d'exploitation, souvent pluriactif. Le résultat dégagé est de 61 400 € en moyenne par exploitation, avec une dispersion importante selon la localisation. La rentabilité économique est bonne.

Ces structures se rencontrent aussi bien dans les vignobles d'appellation champenoise qu'alsacienne, fortement représentées dans la Marne (62%).

Densité géographique des exploitations du groupe 7



Les stratégies mises en œuvre :

- spécialisation autour d'une unique production à fort potentiel économique
- emploi d'une main-d'œuvre familiale
- maintien de structures de petites tailles, qui permettent la pluriactivité des chefs d'exploitation

Des exploitations de petite taille

Le groupe 7 réunit 7 525 exploitations, soit 22% de l'ensemble du Grand Est. Cela en fait le groupe le plus représenté, juste après le groupe 5 des grandes structures céréalières. Cependant, en terme économique, il ne représente que 12% de la PBS régionale. Le groupe 6, réunissant de plus grandes exploitations, en représente 36%.

Ainsi la PBS moyenne est de 101 100 €, bien inférieure à la moyenne régionale compte tenu de leurs très petites surfaces. Malgré une très forte valeur économique à l'hectare, ces structures possèdent une PBS comparable aux petites exploitations de cultures du groupe 2 ou des petites exploitations herbagères du groupe 3. De fait, le potentiel économique important des surfaces en vignes suffit à inclure dans le champ de l'étude une exploitation de 30 ares dans le vignoble champenois ou de 85 ares dans le vignoble alsacien.

La valeur de la production viticole à l'hectare sous appellation du vignoble champenois ou alsacien, conduit toute différence de surface, même minime à une incidence importante sur la dispersion de la PBS par exploitation.

Dans ce groupe, on trouve également des exploitations spécialisées dans d'autres productions que la vigne. Par exemple,

De petites structures individuelles

	Groupe 7				Grand Est
	1 ^{er} quartile	Médiane	Moyenne	3 ^{ème} quartile	Moyenne
PBS en euros	41 521	71 644	101 079	138 403	194 813
SAU en ha	0,61	1,20	3,57	2,30	86,1
UGB totales	0,0	0,0	3,3	0,0	52,2
UTA totales	0,40	0,82	0,94	1,30	2,01

Source : Recensement agricole 2010

160 exploitations n'ont pas de surface. Ce sont des sociétés civiles laitières, des exploitations d'élevage hors-sol de volailles ou encore des exploitations apicoles.

La main-d'œuvre nécessaire au fonctionnement des exploitations du groupe 7 est réduite : 0,94 UTA en moyenne alors qu'elle est de 4,75 UTA pour les grandes exploitations du groupe 6.

Comme pour les groupes 2 et 3, du fait de la petite taille des exploitations, le statut d'individuel est de loin le plus répandu, avec 87% des exploitations.

Près de la moitié des terres exploitées par le groupe 7 sont louées auprès d'un tiers. On remarque une particularité dans la Marne, puisque 22% des terres sont prises en métayage. Dans ce cas, un propriétaire confie à un exploitant le soin de cultiver sa

	Groupe 7	Grand Est
Exploitations individuelles	6 584	17 030
GAEC	16	3 091
EARL	417	10 000
Autres formes sociétaires	508	3 743
Nombre total d'exploitations	7 525	33 864

Source : Recensement agricole 2010

terre en échange d'une partie de la récolte. Si on se limite aux exploitations marnaises strictement viticoles, le métayage est la première forme de faire-valoir du foncier, puisqu'il représente 42% des surfaces. Cette pratique est anecdotique voir inexistante dans les autres départements.

Généralement, pour les exploitations strictement viticoles, la part des terres en propriété de l'exploitation est plus élevée en Alsace qu'en Champagne (70% dans le Bas-Rhin et 59% dans le Haut-Rhin, contre 35% dans l'Aube et 37% dans la Marne).

Des vignes et des grandes cultures dans la SAU

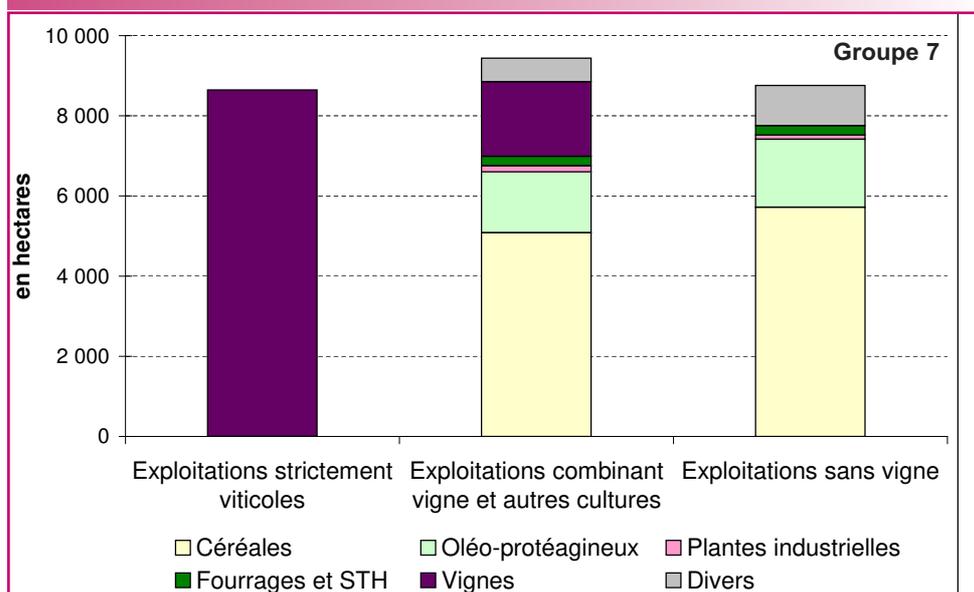
Le groupe 7 exploite 10 500 ha de vignes, soit 23% de la surface des vignobles du Grand Est. Une même surface est également exploitée en céréales ; s'ajoutent également 3 200 ha d'oléoprotéagineux.

La production principale de ce groupe est la culture de la vigne. En effet, 88% des exploitations ont au moins la moitié de leur surface en vignes.

Seules 8% des exploitations n'exploitent pas de vignes ; dans ce cas, ce sont de petites exploitations de grandes cultures, plus rarement d'horticulture, de maraîchage, d'arboriculture ou d'élevage hors-sol.

En moyenne, les exploitations du groupe 7 exploitent 3,6 ha, dont 1,8 ha en céréales et oléoprotéagineux, ainsi que 1,4 ha de vignes. L'assolement type est colza, blé et orge.

Importance de la vigne en fonction du type de producteurs



Source : Recensement agricole 2010

81% des exploitations du groupe 7 sont strictement viticoles et elles produisent plus de 80% de la récolte. Neuf exploitations sur dix sont situées dans la Marne ou dans l'Aube. La surface exploitée est alors plus petite qu'en Alsace : la SAU est de 1,2 ha dans la Marne alors qu'elle est de 2,8 dans le Haut-Rhin.

Les exploitations viticoles sont plus souvent spécialisées en Champagne qu'elles ne le sont en Alsace. En effet, 96% des exploitations de la Marne et 87% de l'Aube sont strictement viticoles, alors qu'elles ne sont que 36% dans le Bas-Rhin et 48% dans le Haut-Rhin. En Alsace, les exploitations viticoles combinent vigne et grandes cultures. En comparaison du groupe 7, 63% des exploitations du groupe 6 sont spécialisées en viticulture. Les structures sont de plus grandes tailles, mais les constats évoqués ci-dessus restent vrais : surfaces plus importantes en vigne et mixité des productions en Alsace.

Parmi les exploitations viticoles, il convient de distinguer deux stratégies de production différentes. La première regroupe des récoltants-manipulants (ou vigneron indépendants), c'est-à-dire des exploitations qui produisent le raisin, le vinifient et commercialisent la production en bouteilles. La deuxième regroupe des producteurs de raisins qui vendent la totalité de la vendange à une coopérative ou à un négociant. Une part des exploitations adopte ces deux voies selon leur capacité de vinification, l'état des stocks et les volumes de la vendange, avec une part de vente en raisins plus ou moins importante selon l'année.

Des vignerons principalement producteurs de raisins

Sur les 10 500 hectares de vignes exploitées par le groupe 7, les vignerons producteurs de raisins, valorisent 8 500 ha, soit plus de 80% de la surface. Qu'ils commercialisent dans une cave coopérative, un négociant ou une maison de Champagne, ils totalisent 72% de la récolte.

Les vignerons récoltants-manipulants sont quasiment absents de ce groupe. Quand ils assurent la transformation en totalité de leur récolte, elle représente 0,6 % de la production de l'année. Ces producteurs sont plus particulièrement présents en Champagne.

Les exploitations qui associent la commercialisation en bouteilles et la vente de raisins en cave coopérative ou négociant produisent 1/4 des volumes (en hectolitre) de l'année.

L'importance de l'écoulement de la produc-

Des viticulteurs spécialisés plus fréquents

Groupe 7	Exploitations strictement viticoles	Exploitations combinant vigne et autres cultures	Exploitations sans vigne
Nombre d'exploitations	6 081	849	595
SAU en ha	1,4	11,1	14,7
Terres labourables en ha	0	8,6	13,5
Vignes en ha	1,4	2,2	0
Arboriculture en ha	0	0,1	0,8
Maraîchage, Horticulture en ha	0	0,0	0,2
UTA totales	0,91	1,03	1,07
UGB totales	0,00	0,06	41,47

Source : Recensement agricole 2010

Des surfaces moyennes en vignes plus grandes en Alsace

Exploitations strictement viticoles	Groupe 6		Groupe 7	
	Nombre d'exploitations	Surface en vigne en ha	Nombre d'exploitations	Surface en vigne en ha
Ardennes	ss	ss		
Aube	620	7,0	1 085	1,5
Marne	1 993	7,1	4 447	1,2
Haute-Marne	ss	ss	10	2,2
Moselle	3	7,4		
Bas-Rhin	185	9,8	204	2,5
Haut-Rhin	281	10,7	335	2,8
Grand Est	3 088	7,6	6 081	1,4

Source : Recensement agricole 2010

ss : secret statistique

tion directement par les viticulteurs diffère en fonction du bassin de production, comme pour le groupe 6 des grandes exploitations. Les viticulteurs champenois assurent eux-mêmes la commercialisation des bouteilles en cave particulière pour 11% des volumes. Ils sont quasiment tous producteurs spécialisés.

L'autre partie de la récolte est vendue principalement aux 340 maisons de Champagne et, dans une moindre mesure, aux coopératives pour assurer la commercialisation.

Concernant la production alsacienne, 4% du volume est destiné aux caves particulières. Les viticulteurs spécialisés assurent un peu moins de la moitié de la commercialisation de la récolte en cave particulière. Enfin, sur les 850 vignerons qui cultivent vigne et grandes cultures, 70% sont en Alsace.

Une activité d'élevage peu fréquente

Comme pour le groupe 6, l'élevage est minoritaire. On dénombre 127 exploitations qui détiennent plus de 5 UGB ; le cheptel moyen est alors de 194 UGB. Ce sont essentiellement des élevages hors-sol, notamment des volailles de chair et des poules pondeuses.

On compte également une cinquantaine de sociétés civiles laitières. Le quota moyen détenu est alors de 765 000 litres, le cheptel détenu est de 196 UGB en moyenne et la main-d'œuvre totale mobilisée est de 1,74 UTA en moyenne.

On dénombre 57 apiculteurs répartis sur les 10 départements de la région.

Une main-d'œuvre assurée par les chefs d'exploitation, souvent à temps partiel

Les petites structures du groupe 7 emploient une proportion importante de main-d'œuvre familiale. Près de 95% sont gérées par un seul chef ou coexploitant. Dans moins d'un cas sur cinq, il est à temps complet. De plus, il y a peu de salariés permanents pour moins de 3% de la main-d'œuvre. Seules 8% des exploitations emploient des salariés permanents. La plupart des employeurs de salariés permanents sont de petits vignerons indépendants en Champagne. Les viticulteurs spécialisés assurent le plus souvent leur production seuls. La main-d'œuvre occasionnelle est un peu plus importante que dans la moyenne de l'ensemble des groupes (15% contre 13% dans la région). Ces structures mobilisent aussi plus d'emploi à l'hectare, surtout familial, puisque la médiane est de 59 UTA pour 100 hectares, alors qu'elle n'est que de 2,14 UTA pour l'ensemble de la région.

La présence de retraités et de pluriactifs est importante. 18,6% des chefs et coexploitants ont plus de 60 ans contre une moyenne régionale de 12,6%.

Le nombre de chefs d'exploitation de moins de 40 ans est égal à celui des plus de 60 ans. Ainsi, le taux de renouvellement* est de 1, soit très inférieur à la moyenne régionale de 1,74. Cependant, la question de la succession ne se pose que pour 52% des exploitations, c'est-à-dire que dans 48% des cas, la structure n'a pas de chef ou coexploitant âgé de plus de 50 ans. La part des exploitants qui déclarent ne pas avoir de projet de reprise est de 26% de l'ensemble des exploitations du groupe, soit le même niveau que la moyenne régionale. Ces petites structures semblent, par ailleurs, moins bien armées que les exploitations des autres groupes pour assurer leur pérennité.

Le taux de féminisation est important : 42% des chefs et coexploitants sont des femmes, contre 28% au niveau régional.

* Taux de renouvellement : nombre de chefs de moins de 40 ans / nombre de chefs de plus de 60 ans

Quatre exploitants sur dix sont pluriactifs

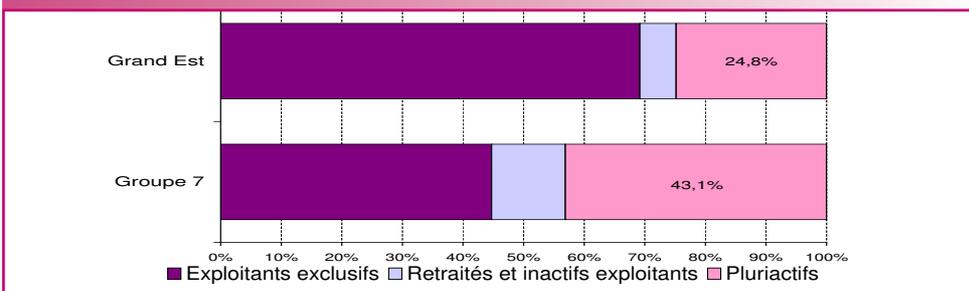
Les petites structures sont généralement gérées par des chefs d'exploitation à temps partiel, qui sont pluriactifs ou retraités. En cas de pluriactivité, près de 80% des responsables travaillent moins d'un mi-temps sur leur exploitation. Près de 1 000 chefs et coexploitants se déclarent retraités ou inactifs, soit 12% des dirigeants. Ce qui conduit à consta-

Répartition du travail (UTA)

	Groupe 7	Grand Est
Chefs et coexploitants	4 332	36 666
Conjoints non coexploitants	841	4 923
Autres actifs de la main-d'œuvre familiale	222	3 370
UTA familiales	5 395	44 959
Salariés permanents hors main-d'œuvre familiale	195	12 427
Saisonniers, occasionnels	1 064	8 914
Travail réalisé par les CUMA	2	48
Travail réalisé par les ETA	383	1 699
UTA Salariées	352	16 078
UTA totales	7 038	68 047

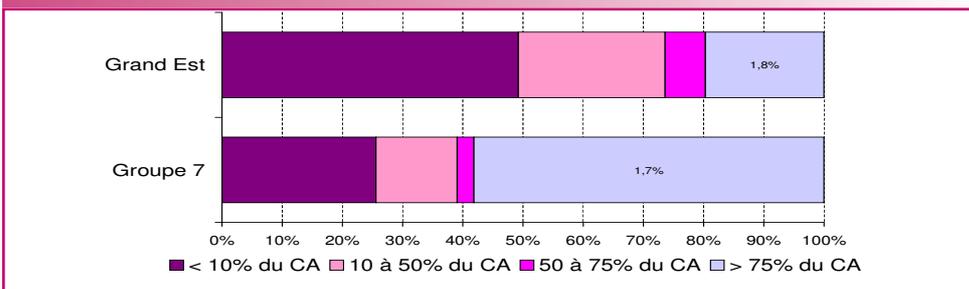
Source : Recensement agricole 2010

Importance de la pluriactivité des chefs et co-exploitants dans le groupe 7



Source : Recensement agricole 2010

Part de commercialisation en circuits courts dans le chiffre d'affaires (hors vin)



Source : Recensement agricole 2010

ter que plus d'un responsable sur cinq déclare une activité principale non agricole. Cela accredit la thèse de la gestion patrimoniale de ces exploitations puisque ces très petites exploitations sont dirigées par des non professionnels pour lesquels une part significative du foncier leur appartient.

Peu de circuits courts en dehors de la viticulture

Hors vin, la part des exploitations vendant en circuits courts est peu importante. Un peu plus de 200 structures commercialisent leurs productions par ce canal pour augmenter leurs marges. Parmi elles, 61% assurent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires en circuits courts contre 1/4 en moyenne dans la région.

En incluant la production viticole, la part d'exploitations commercialisant en circuits courts passe de 2,9% à 14%. L'essentiel des viticulteurs concernés sont situés dans l'appellation champenoise. Ces 1 000 producteurs, pour la plupart spécialisés, vendent 2/3 de leur production directement ou

à l'exportation. Seule une soixantaine d'exploitations sont dans ce cas en Alsace et vendent majoritairement leur production à des groupements de producteurs et des grossistes.

Les activités de diversification sont rares et concernent environ 200 exploitations, soit 3% d'entre elles, contre 13% pour l'ensemble des exploitations de la région. Ces activités sont marginales puisqu'un peu moins d'une fois sur deux elles ne dépassent pas 10% du chiffre d'affaires.

81% des exploitations déclarent suivre un cahier des charges. Ce ratio important est dû aux viticulteurs qui suivent les cahiers des charges des différentes Appellations d'Origine Contrôlée.

La production bio apparaît très marginale dans ce groupe puisque seules 1% des exploitations déclarent une certification pour au moins une production. Pour les signes officiels de qualité hors viticulture (IGP, Label rouge, AOP, certificat de conformité), seules 0,4% des exploitations sont concernées, contre 2,5% dans la région.

Contexte économique de l'année 2010

Les aides et les résultats économiques présentés ici concernent l'année 2010. Les nouvelles mesures propres au bilan de santé de la PAC entrent en application. Suite à l'année catastrophique de 2009, la conjoncture s'inscrit dans un contexte de redressement des prix des productions végétales, qui compense les baisses des rendements dues à des conditions météorologiques défavorables. La situation du secteur laitier connaît également une accalmie, contrairement au secteur de la viande toujours impacté par la faiblesse des cours.

92% des exploitations ne bénéficient pas des aides de la PAC

Avec 5,1 millions d'euros, soit moins de 1% de l'enveloppe régionale du 1^{er} et 2^{ème} pilier surfacique, le groupe 7 est très peu bénéficiaire des aides directes de la

PAC. Ce sont 615 exploitations qui perçoivent des aides PAC ; dans ce cas, le montant moyen perçu est de 8 300 €.

4% d'aides couplées végétales

	Groupe 7	Grand Est
Aide découplée	93%	89%
Aides couplées végétales	4%	3%
Aides couplées animales	0%	4%
Aides 2 ^{ème} pilier	3%	4%
Total, en millions d'euros	5,1	954,6

Sources : ASP, SSP, aides 2010

Un résultat dispersé

En 2010, le résultat moyen par exploitation est de 61 400 €, inférieur à la moyenne régionale de 78 100 €. Ramené à l'actif non salarié, le résultat s'établit à 56 600 € et reste inférieur au niveau régional avec 59 100 €. Cependant, il est tout de même bien supérieur au résultat moyen des groupes hors sous-ensemble Cultures Permanentes, qui s'élève à 44 600 € par actif non salarié.

De plus, ce résultat est dispersé. Cela tient aux caractéristiques très différentes des deux vignobles. Produit en AOC Champagne, le raisin est vendu entre 5 € et 6 € le kilo, alors qu'il est vendu entre 1 € et 3 € en AOC Alsace selon les cépages. Cette raison explique les disparités importantes de résultat constatées entre la Marne, avec 76 800 € en moyenne par actif non salarié et l'Alsace avec 12 000 €. Dans ce cas, la surface moyenne exploitée apparaît insuffisante pour dégager un revenu.

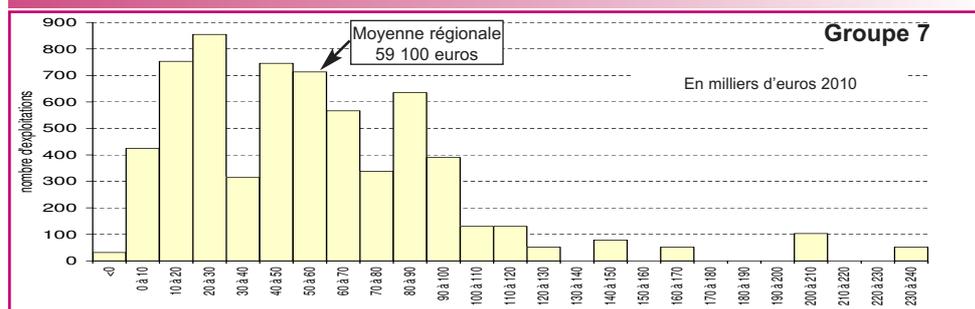
La part d'exploitations ayant un résultat inférieur à 20 000 € par actif non salarié est de 19%. Cette proportion est la même au niveau régional. Peu d'exploitations ont un résultat négatif.

Un poids d'intrants à l'exploitation peu élevé

La valeur des produits, tous types confondus, s'élève à 130 000 € en moyenne par exploitation. C'est la plus faible de tous les groupes. Comme pour le groupe 6, elle est presque exclusivement réalisée par la production végétale. Bien que la valeur de la production à l'hectare soit une des plus importantes parmi les groupes, les surfaces sont trop petites pour avoir une valeur de produit importante à l'exploitation. De même, la production est largement excédentaire par rapport aux charges. En effet, les charges obèrent 64% de la valeur de la production ; c'est le meilleur ratio de tous les groupes. Il est de 70% pour l'ensemble des deux groupes Cultures Permanentes et de 83% pour l'ensemble des groupes hors sous-ensemble Cultures Permanentes.

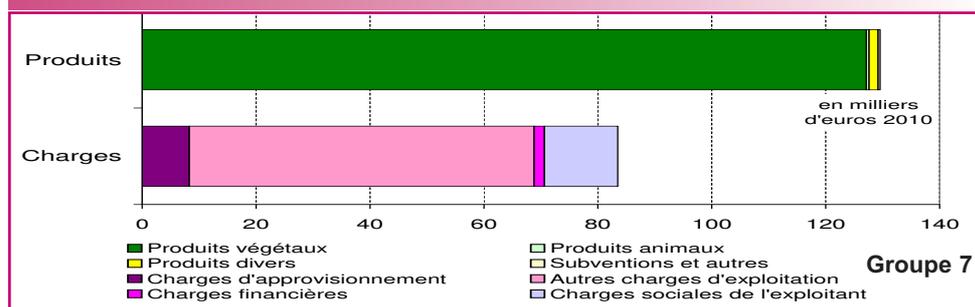
Si le chiffre d'affaires moyen par exploitation peut paraître modéré, le niveau de charges étant bien inférieur, le groupe 7 réalise des marges importantes pour dégager un revenu. La rentabilité du travail est élevée

Distribution du résultat 2010 (RCAI/UTANS)



Source : RICA 2010

Des produits bien supérieurs aux charges



Source : RICA 2010

(133 900 €/UTA pour le groupe contre 109 600 €/UTA en moyenne régionale).

Le total des charges moyennes s'élève à 70 600 €. C'est de loin, le niveau le moins élevé de tous les groupes. La répartition des types de charges est particulière : en effet, 12% d'entre elles sont liées aux consommations intermédiaires, 86% aux autres charges d'exploitation. Pour les groupes hors Cultures Permanentes, intrants et autres charges occupent respectivement une part de 37% et 60% des charges totales.

Le montant moyen des charges d'intrants est de 8 300 € par exploitation, soit 5 000 €/ha. Pour mémoire, cette pression d'intrants est de 11 000 €/ha pour le groupe 6 et de 520 €/ha pour les groupes hors Cultures Permanentes. Le premier poste de dépense est occupé par les fournitures, avec 2 400 €/ha. Viennent ensuite les produits phytosanitaires avec 1 270 €/ha et les engrais 510 €/ha.

Même si la charge en intrants par hectare

peut paraître élevée, le poids de l'approvisionnement (la valeur des intrants ramenée à celle de la production) présente un ratio moyen de 6% et est peu dispersé. C'est le meilleur résultat de tous les groupes.

Les autres charges d'exploitation sont de 60 500 €, soit 34 500 €/ha. Les loyers et fermages sont les dépenses les plus importantes avec 8 530 €/ha, puis les amortissements avec 7 630 €/ha. La charge salariale, comprenant les salaires et les charges sociales, est de 3 400 €/ha.

Les charges financières, peu élevées, sont de 1 800 €, soit 895 €/ha. Elles sont de 1 480 €/ha pour le groupe 6, mais seulement 42 €/ha pour les groupes hors sous-ensemble Cultures Permanentes.

A ces charges propres à la production et au fonctionnement de l'exploitation, s'ajoutent les charges sociales de l'exploitant, qui s'élèvent à 7 700 €/ha, niveau bien plus élevé que le groupe 6, où elles sont de 4 050 €/ha.

La rentabilité moyenne est de 55%. C'est le résultat le plus élevé de tous les groupes.

Un tiers du bilan constitué de stocks

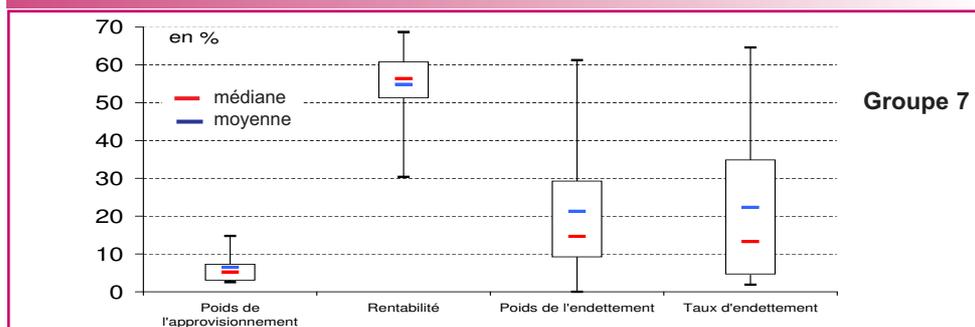
	Groupe 7		Grand Est	
	En milliers d'euros	Part dans le total actif	En milliers d'euros	Part dans le total actif
Foncier	228,6	40%	96,1	16%
Constructions	41,1	7%	56,3	9%
Installations techniques	1,5	0%	9,2	2%
Matériel et outillage	12,9	2%	79,1	13%
Plantations	8,0	1%	7,2	1%
Animaux reproducteurs	0,0	0%	25,1	4%
Actif immobilisé	300,9	53%	295,6	49%
Avances aux cultures	4,7	1%	14,5	2%
Stocks de produits	185,7	32%	170,0	28%
Créances	56,0	10%	50,9	8%
Actif circulant	270,8	47%	311,7	51%
Total actif	572,7		608,7	

Source : RICA 2010

	Groupe 7		Grand Est	
	En milliers d'euros	Part dans le total passif	En milliers d'euros	Part dans le total passif
Capitaux propres	500,1	87%	411,4	68%
Dettes financières	45,3	8%	135,0	22%
dont long et moyen terme	41,0	7%	120,7	20%
dont court terme	4,3	1%	14,3	2%
Autres dettes à moins d'un an	1,1	0%	8,9	1%
Dettes d'exploitation	26,2	5%	53,4	9%
Total dettes	72,6	13%	197,3	32%
Total passif	572,7		608,7	

Source : RICA 2010

Dispersion de quelques ratios économiques



Source : RICA 2010

Lecture en progression croissante :

Pour 5% des exploitations, le poids de l'approvisionnement est inférieur à 2%. Pour 25% des exploitations, il est inférieur à 3%. La médiane est de 5%, la moyenne est de 6%. Pour 75% des exploitations, le poids de l'approvisionnement est inférieur à 7%. Pour 95% des exploitations, il est inférieur à 15%.

Méthodologie et définitions

Etude basée sur l'analyse des 33 700 exploitations du recensement agricole 2010 de la région Grand Est, dont la PBS est supérieure à 25 000 €.

La première étape consiste à définir, à dire d'experts, des variables pour qualifier les exploitations selon la taille, les caractéristiques, l'intensification, la spécialisation et la diversification. L'approche a été complétée de données économiques par l'appariement des bases Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) et Aides PAC. Une classification ascendante hiérarchique (CAH) a permis de distinguer 3 sous-ensembles (Elevage, Grandes Cultures, Cultures Permanentes) et 7 groupes.

La deuxième étape suit l'évolution des groupes entre 2010 et 2016, grâce à l'appariement des données de l'Enquête Structure des Exploitations Agricoles (ESEA).

La troisième étape propose un suivi d'indicateurs économiques sur un panel de 570 exploitations de 2010 à 2015. Pour le groupe 7, l'échantillon réunit 59 exploitations.

PBS : Production Brute Standard. **SAU** : Surface Agricole Utilisée. **STH** : Surface Toujours en Herbe. **SF** : Surface Fourragère. **UGB** : Unité Gros Bovin. **UTA** : Unité-Travail-Année. **EBE** : Excédent Brut d'Exploitation. **RCAI** : Résultat Courant Avant Impôt. **UTANS** : Unité de Travail Non Salaré. **PAC** : Politique Agricole Commune. **Poids de l'approvisionnement** : Charges d'approvisionnement / Production de l'exercice + Subventions. **Rentabilité** : Excédent Brut d'Exploitation / Production de l'exercice + Subventions. **Poids de l'endettement** : Annuités long et moyen terme + Frais financiers court terme / Excédent Brut d'Exploitation. **Taux d'endettement** : ensemble des dettes / total de l'actif.

Publication disponible sur le site internet www.draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

Service régional de l'information statistique et économique (Srise)

Complexe agricole du Mont Bernard - Route de Suippes - CS 60440

51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex

Tél : 03 26 66 20 01 - Fax : 03 26 21 02 57

Courriel : srise.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

- Directeur régional : Sylvestre CHAGNARD
- Directeur de publication : Claude WILMES
- Rédacteur en chef : Sylvain SKRABO
- Rédacteurs : Sandrine ZORN - Claude WILMES
- Composition : DRAAF Grand Est / Srise, site de Metz
- Dépôt légal : à parution
- N° ISSN : 2496-5480

Des capitaux propres élevés

Malgré la petite taille de ces exploitations, le montant total moyen des actifs s'élève à 573 000 €. Il est bien inférieur à celui des grandes exploitations du groupe 6, mais néanmoins supérieur à celui des autres exploitations de petite dimension économique des groupes 2 et 3. Le bilan est composé à 53% d'immobilisations et à 47% d'actif circulant. Il est structuré autour du foncier en propriété et des stocks qui occupent 32% du total. Ces stocks sont estimés dans le RICA à leur valeur au cours du jour de clôture de la comptabilité.

L'intensité en capital, c'est-à-dire la quantité d'actifs immobilisés nécessaire pour produire 10 000 € de valeur ajoutée est de 28 400 €. Même si ce ratio est plus de deux fois supérieur à celui du groupe 6, ce résultat reste néanmoins très bon, la moyenne régionale étant de 41 600 €. Le niveau des capitaux propres est particulièrement élevé ; ils constituent 87% du passif.

Un endettement auprès des tiers important

Ces exploitations ne sont pas dans une dynamique d'investissement. En effet, l'investissement est le plus faible de tous les groupes, avec 5 600 €. Ramené à l'hectare, il est de 1 700 €, alors qu'il est de 4 200 € pour le groupe 6. Du fait des petites structures, il reste cependant bien supérieur à celui des groupes hors sous-ensemble Cultures Permanentes, de 255€.

Par conséquent, le taux d'endettement de 22% est le plus faible de tous les groupes. Il s'avère que les dettes non financières sont, pour 35% des exploitations, supérieures aux dettes financières. Ceci montre qu'une proportion plus importante que la moyenne régionale (17%) privilégie l'endettement court terme auprès de tiers (fournisseurs, Etat...) plutôt que le financement durable par l'emprunt à long et moyen terme. Cette gestion par les dettes fournisseurs plutôt que par la volonté d'investir peut s'expliquer par une stratégie patrimoniale de l'exploitation parfois par des personnes plus âgées.

Le fond de roulement permet de financer 42 mois de charges. Il est encore plus favorable que celui du groupe 6, qui était de 30 mois. La trésorerie nette est de 17 500 €.